

LA VIE D'UNE MARQUE

#EPISODE 1: LE DÉPÔT

LES ÉTAPES CLÉS DU DÉPÔT DE VOTRE MARQUE

1 DÉTERMINEZ LES PRODUITS ET/OU SERVICES COUVERTS



- Déterminez avec précision les produits et/ou services que vous voulez utiliser,
- Prenez le temps de bien formaliser vos besoins,
- Notez qu'il est impossible d'ajouter de nouveaux produits ou services après le dépôt de la marque,
- En cas d'oubli, un nouveau dépôt est obligatoire !

2 VÉRIFIEZ LA DISPONIBILITÉ DE LA MARQUE



- Avant de déposer, assurez-vous que le signe choisi est disponible, c'est-à-dire qu'aucune autre marque similaire n'existe déjà pour protéger les mêmes produits et/ou services

3 DÉPOSEZ LA MARQUE



- Déposez en ligne directement sur le portail des marques de l'INPI,
- Envoi par l'INPI sur votre boîte mail d'un accusé de réception portant la date et le numéro national de votre dépôt,
- Publication par l'INPI du dépôt de votre marque au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle (BOPI)

4 DÉFENDEZ-VOUS FACE AUX ÉVENTUELLES OPOSITIONS



- Une personne propriétaire d'une marque déjà déposée peut tenter d'empêcher l'enregistrement de votre marque si elle estime que celle-ci porte atteinte à ses droits,
- Une procédure s'ouvre alors durant laquelle vous allez devoir défendre votre demande de marque

5 RECEVEZ LE CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT



- Publication de la marque au BOPI après un délai minimal de cinq mois,
- Réception du certificat attestant que votre marque est enregistrée,
- Félicitations vous êtes à présent propriétaire d'une marque !